

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/05-329-244 du 10/10/05

RENTREE SCOLAIRE 2006 : CANDIDATURES DES PERSONNELS RELEVANT DE LA DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS POUR UNE AFFECTATION DANS UN EMPLOI DE READAPTATION ET POUR UN POSTE DE REEMPLOI

Références :

Circulaire n°85-325 du 24 septembre 1985 (BOEN n° 34 du 3 octobre 1985 page 2414 à 2416).
Décret n° 86-185 du 4 février 1986 modifié par le décret n°89-679 du 18 septembre 1989.

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré ; mesdames et messieurs les directeurs de CIO

Affaire suivie par : DIPE - Bureau des actes collectifs

Chef de bureau : Mme ROUX-BIAGGI - Tel : 04 42 91 74 26

Gestionnaire : Mme LOPEZ - Tel : 04 42 91 73 64

Fax DIPE : 04.42.91.70.09 - Mél : ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Les personnels relevant de la Direction des Personnels Enseignants, dont l'état de santé rend difficile, à la suite d'une longue période d'arrêt de travail, l'enseignement devant une classe, peuvent demander à bénéficier, durant trois années maximum, d'un emploi dit de "réadaptation". Cet emploi est destiné à leur permettre de recouvrer la capacité d'assurer leurs fonctions.

Ces personnels peuvent être affectés provisoirement dans un établissement scolaire, dans un service administratif ou auprès du Centre National d'Enseignement à Distance.

De plus, pour ces derniers après avoir effectué trois années au CNED, et sous réserve de remplir un certain nombre de conditions, la possibilité leur est offerte de présenter une candidature à un poste de réemploi (c'est-à-dire une affectation à titre permanent au CNED).

Pour l'année scolaire 2006-2007, la procédure est la suivante :

1- CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Chaque candidature sur un poste de réadaptation ou de réemploi doit être constitué de 2 dossiers : 1 dossier administratif et 1 dossier médical.

1.1 LE DOSSIER ADMINISTRATIF (1^{ère} demande et renouvellement) comprendra :

- la demande manuscrite de l'intéressé(e)
- le curriculum vitae et la fiche de vœux (modèles figurant en annexes I et II)

1.2 LE DOSSIER MEDICAL comportera :

■ **1^{ère} demande :**

- 1 certificat médical récent précisant de manière détaillée la nature de la maladie et les difficultés ou l'incapacité qu'elle entraîne dans l'exercice des fonctions (sous pli cacheté) ; ce certificat médical sera fourni sous double enveloppe avec indication des nom, prénom, corps et discipline.

- le relevé des congés (maladie, longue durée, disponibilité d'office) ; il conviendra de préciser si les congés de longue durée déjà obtenus ont été accordés pour une affection de nature différente de celle dont l'intéressé (e) souffre à la date de présentation de la demande.
- l'avis du comité médical départemental pour les personnels qui sont placés, au moment où ils postulent, en congé de longue maladie, de longue durée ou en disponibilité d'office ; ces personnels ne peuvent en effet reprendre leurs fonctions, même par le biais de la réadaptation, en l'absence d'avis favorable du comité médical.

■ **Renouvellement :**

- 1 certificat médical récent uniquement

2- PROCEDURE

Les personnels qui :

- sollicitent pour la première fois un poste de réadaptation au titre de la rentrée scolaire 2006,
- sollicitent leur maintien en réadaptation (trois années maximum),
- sollicitent un poste de réemploi (emploi permanent au CNED ; seuls les enseignants qui sont affectés pour la troisième année consécutive en réadaptation au CNED peuvent faire acte de candidature),
- demandent leur réintégration sur poste (retour en formation initiale),

doivent rencontrer les médecins de prévention du Rectorat, membres du Service Académique d'Appui,

- Docteur CHEVALIER Ghislaine pour les Bouches-du-Rhône (13),
- Docteur ARNAL Elisabeth pour les départements des Alpes-de-Haute-Pce (04), des Hautes-Alpes (05), du Vaucluse (84)

pour examen des pièces médicales, **en prenant rendez-vous auprès du secrétariat du service médico-social** (☎ : 04.42.95.29.38).

SIGNALE : les personnels affectés sur poste de réadaptation à plus de 50%, libèrent leur poste en formation initiale; une bonification pourra être accordée pour le vœu départemental correspondant à l'affectation précédente pour ces personnels réintégrés à l'issue d'une affectation dans un poste de réadaptation ; il convient donc que les personnels réintégrés participent à la phase intra-académique du mouvement (cf. bulletin académique à paraître au deuxième trimestre).

3 - DATES DE TRANSMISSION DES DOSSIERS

Les **chefs d'établissement** transmettront au fur et à mesure les **candidatures visées par leurs soins** selon les modalités suivantes :

⇒ le dossier administratif sera transmis au Rectorat (DIPE - bureau des actes collectifs, à l'attention de Mme LOPEZ)

pour le 2 DECEMBRE 2005 - Délai de rigueur

⇒ le dossier médical sera transmis au service de santé et social, à l'attention des médecins de prévention, Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1

jusqu'au 16 DECEMBRE 2005 inclus.

Je vous demande de bien vouloir respecter les dates de transmission de ces dossiers afin qu'ils puissent faire l'objet d'une étude attentive de la part de nos services.

Enfin, je vous prie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire et de veiller à l'information des personnels concernés. A cet égard, vous veillerez tout particulièrement à informer les personnels enseignants ou d'éducation **absents** de votre établissement, pour raison de santé, de l'existence de ce dispositif.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

RECTORAT AIX-MARSEILLE

DIPE - SERVICE DE SANTE ET SOCIAL

Emploi de réadaptation ou
poste de réemploi

Dossier suivi par Vivianne Lopez

☎ 04.42.91.73.64

ANNEXE I

CURRICULUM VITAE

NOM et PRENOM :

CORPS :

Date et lieu de naissance :

DISCIPLINE :

NUMEN :

Année de recrutement :

Ancienneté générale de service au 01.09.2005 :

Echelon actuel :

Situation de famille : - Célibataire - Marié(e) - Veuf(ve) - Divorcé(e) - Séparé(e) ❶

Profession du conjoint (*le cas échéant*) :

Nombre d'enfants :

dont à charge :

(indiquer l'âge de chacun d'eux)

Autre charge de famille :

Adresse :

N° de téléphone :

Titres et diplômes :

Durée des services validables pour la retraite au 1^{er} janvier 2005 :

Bénéfice éventuel des droits à la retraite à 55 ans : oui - non . ❶

Date de cessation de service dans le dernier poste occupé :

Congés obtenus (*s'il n'y a pas interruption dans les congés, ne mentionner que la date du début et de la fin du congé*).

Congé de longue durée. Date.....durée totale.....

Disponibilité d'office après CLD. Date.....durée totale.....

Congé de longue maladie. Date.....durée totale.....

Disponibilité d'office après CLM. Date.....durée totale.....

Congé maladie ordinaire. Date.....durée totale.....

Disponibilité d'office après CMO. Date.....durée totale.....

Congé pour accident du travail. Date.....durée totale.....

Congé pour convenances personnelles. Date.....durée totale.....

Affectation dans un emploi de réadaptation ou de reclassement :

Lieux et dates :

Durée totale :

Etablissement de cure fréquenté pendant la maladie :

Renseignements complémentaires (*notamment aptitudes diverses*) :

Date et Signature

❶ *Rayer les mentions inutiles.*

RECTORAT AIX-MARSEILLE

DIPE - SERVICE DE SANTE ET SOCIAL

ANNEXE II

Emploi de réadaptation ou

poste de réemploi au titre

de l'année scolaire 2006-2007

Dossier suivi par Vivianne Lopez

☎ 04.42.91.73.64

FICHE DE VOEUX

NOM :

CORPS :

PRENOM :

DISCIPLINE :

Adresse personnelle :

Etablissement d'exercice :

.....

.....

N° de téléphone :

Poste de réadaptation actuellement occupé : ❶

Description des fonctions assurées : ❶

Horaire hebdomadaire : ❶

VOEUX POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2006-2007

■ PERSONNELS DEJA EN READAPTATION :

Maintien : ❶

Réemploi : ❶

Mutation : ❶

Retour à un poste d'enseignement ordinaire : ❶

Rayer les postes non souhaités.

■ PREMIERE AFFECTATION EN READAPTATION (RAPPEL : les personnels affectés sur poste de réadaptation libèrent leur poste en formation initiale; une bonification pourra être accordée pour le vœu départemental correspondant à l'affectation précédente pour les personnels réintégrés à l'issue d'une affectation dans un poste de réadaptation).

Nature du poste souhaité :

- Enseignement par correspondance.
- Postes administratifs (secrétariat, bibliothèque, documentation, services académiques).
- Filière administrative (reconversion dans un emploi administratif par le biais des concours)
- Postes d'action socio-éducative.

Rayer les postes non souhaités et numéroter les autres par ordre de préférence.

Régions ou villes sollicitées (par ordre de préférence) :

L'intéressé peut-il disposer d'une voiture personnelle pour se rendre à son travail :

 OUI NON

Date et Signature

❶ Ces rubriques ne concernent pas les nouveaux candidats.

NB : Les enseignants déjà affectés voudront bien adresser le double de cette fiche de vœux à leur chef d'établissement.